

Interpellation « Quelle politique d'arborisation des espaces publics communaux ? »

Le réchauffement climatique est depuis plusieurs années devenu une réalité bien concrète dans notre pays et malheureusement notre commune n'y échappe pas. Un des éléments qui favorise la création d'un îlot de chaleur en ville est l'absence de végétalisation, contribuant notamment à renforcer la captation de la chaleur par les surfaces minéralisées. Dans sa réponse du 30 octobre 2019 au postulat de M. Bally, la Municipalité avait d'ailleurs elle aussi souligné ce besoin de végétalisation et d'arborisation des espaces publics. Si la préservation du patrimoine arborisé urbain existant est améliorée par le nouveau règlement sur les arbres, il s'agit bien ici d'augmenter ce patrimoine et non de le maintenir.

La Commune de Pully pratique certes une végétalisation des espaces publics de plus en plus systématique dès que l'occasion se présente, notamment lors de la réfection des routes et avec la mise en place d'éléments de mobilier urbain et nous nous en réjouissons. L'exemple de ce qui s'est réalisé à la Rue de la Poste est ici à souligner. Il y a cependant une réelle différence entre la végétalisation des espaces et leur arborisation. Deux exemples sont très parlants en ce sens. D'abord l'avenue de Rochettaz, sur son premier tronçon entre le chemin de Rennier et le carrefour avec le chemin des Roches. Celui-ci comptait plusieurs arbres le long de son côté sud qui étaient malades et plusieurs d'entre-eux ont été juste remplacés par des buissons. L'autre exemple est celui du chemin du Fau-Blanc qui compte des éléments de végétalisation similaires à ceux mis en place sur Rochettaz. La Municipalité avait par ailleurs déjà exprimé l'idée d'arboriser cet axe en 2008, mais cela a été réduit finalement à la plantation de ces buissons. Dans les deux cas, il n'y a aucun ou presque plus aucun arbre. Or, les températures de ces dernières années ont rapidement fait remarquer leur absence aux habitants qui vivent le long de ces deux axes. En été, ce sont de vraies fournaises, malgré justement la végétalisation qui y est présente. Une étude de *The Lancet* reprise par la RTS et 24heures le 1^{er} février dernier démontre que l'arborisation des espaces publics a un impact sur l'espérance de vie des personnes qui habitent en zone urbaine, notamment dans les cas de canicules, de plus en plus fréquentes. Avec un doublement de la surface arborisée et végétalisée, soit un taux de canopée de 30% contre 15% en moyenne dans une zone urbaine, la température moyenne diminue d'un demi-degré.

Le choix de ces deux axes n'est de plus pas aléatoire ; il s'agit en effet de deux routes très fréquentées par les jeunes de la commune qui se rendent au centre sportif ou à l'école, mais aussi par des personnes qui se baladent. De la même manière, l'avenue des Alpes ne compte aucun arbre sur une très grande partie de sa longueur, la route de Vevey non plus, pas plus d'ailleurs que l'avenue C.-F. Ramuz, à l'exception de la partie située au nord du cimetière. Dans tous ces cas, ce sont des axes qui mènent à des collèges ou des zones d'activités à forte fréquentation (piscine en plein air ou centre sportif). Le chemin de Rennier, sur toute sa longueur, en est dépourvu ; or, il s'agit bien de l'axe principal entre le nord et le sud de la commune.

Les questions que nous posons sont donc les suivantes :

- La Municipalité a-t-elle l'intention d'intégrer une politique d'arborisation de tous les espaces publics dans son plan climat ou son plan directeur, tous deux en cours d'élaboration ? Si oui, la Municipalité s'est-elle fixé un objectif de taux de canopée, notamment celui concernant les arbres supérieurs à trois mètres de haut, et à quel horizon temporel ?
- Quelles raisons expliquent le remplacement des arbres sur Rochettaz par des buissons et non de vrais arbres ?
- Combien de temps la Municipalité a-t-elle l'intention de laisser sans arbres les principaux axes piétons de la commune ou les axes qui mènent à ses collèges et principaux centres sportifs et de loisirs ?

Nous vous remercions par avance de votre réponse.

Yassin Nour (PS)

Guillaume Roy (Les Vert.e.s)

Léo Ferrari (VL)

Sébastien Levy (UP)

Bertrand Yersin (UDC)